

*Les subsides*

**M. Valcourt:** Le député aurait voulu que le ministre des Transports s'en mêle personnellement et qu'il enquête, ce qui n'était pas son travail. Il devait transmettre cette plainte aux autorités compétentes, ce qu'il a fait. Le député veut-il dire que ce n'était pas ce qu'il fallait faire, et qu'il aurait dû au lieu de cela s'ériger en juge?

[Français]

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, il est malheureux que l'honorable député n'ait pas écouté mon discours parce que j'ai dit: Si j'avais été à sa place, je l'aurais mise à la poubelle. Parce que nous n'avons pas le droit de porter plainte pour exercer son droit de parole. Ce qui a vraiment été la plainte de cette dame Donna Ford...

Monsieur le Président, je pense que le gouvernement essaie d'avoir deux faces à la fois; d'une part, tel que prétendu par le vice-premier ministre (M. Nielsen), nous n'avons pas le droit d'intervenir dans ce cas. Mais, en même temps, le gouvernement oublie de dire à la population que c'est ce même gouvernement progressiste conservateur qui a commencé l'affaire au début.

Si le ministre des Transports (M. Mazankowski), comme je le lui ai conseillé, avait mis cette plainte farfelue dans la poubelle, il n'y aurait plus rien à faire.

Ce n'était pas une plainte, cette dame du nom de Donna Ford n'a pas porté plainte à Air Canada, elle a porté plainte à son grand ami le ministre qui s'appelle Don. «Cher Don», j'aimerais porter plainte. Si au lieu d'accepter son jugement, il l'avait mis dans la poubelle, ce serait la fin de cette affaire.

Maintenant, ils essaient de se cacher derrière le rideau de la société Air Canada alors que c'est le gouvernement conservateur qui a porté plainte au début.

[Traduction]

Comme on dit, monsieur le Président, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. On ne peut pas dire d'un côté que c'est l'affaire d'Air Canada, que c'est sa plainte, et en même temps de l'autre côté que c'est l'intervention plutôt malencontreuse du ministre qui a déclenché toute l'affaire en premier lieu. Il aurait dû faire preuve d'un peu de bon sens et jeter cette plainte au panier, où elle aurait dû atterrir de toute façon dès le départ.

**M. Forrestall:** Il ne s'agit pas vraiment d'une question de liberté de parole. Il s'agit de savoir s'il y a des normes auxquelles on doit se conformer. Il y a des normes qui sont en fait contestables. Quand on s'adresse au public, on ne peut pas se retrancher derrière l'argument de la liberté de parole. La solution du problème, qui est une question interne à Air Canada, n'a rien à voir avec la liberté de parole comme voudraient le faire croire aux Canadiens le député et d'autres personnes. La question, c'est de savoir si son comportement a été critiquable durant ce vol.

**Mme Copps:** Monsieur le Président, j'ai peut-être raté quelque chose, mais je n'ai pas l'impression que qui que ce soit se soit plaint de la façon dont elle avait placé l'oreiller. Je ne pense pas que qui que ce soit se soit plaint d'un retard dans le service des boissons. Je ne crois pas que les passagers se soient

plaints de ce que le petit déjeuner ait été trop cuit au micro-ondes. Le seul reproche qu'on lui a fait, c'est d'avoir dit ce qu'elle pensait du parti progressiste conservateur. Je trouve ridicule que le gouvernement ose maintenant prétendre qu'il ne s'agit pas de ce qu'elle a dit, mais de ce qu'elle a fait.

En fait, monsieur le Président, il s'agit effectivement fondamentalement de ce qu'elle a fait. Dans la plainte qu'elle a adressée au ministre des Transports, et qui a déclenché toute cette affaire, la déléguée ne parlait nullement de la façon dont avaient été placés les oreillers. Elle se plaignait uniquement des déclarations faites au sujet du parti conservateur et de son attitude dans une affaire bien précise. Il s'agissait en fait d'une question de liberté de parole. Si le député peut me montrer qu'en fait elle n'a pas éteint les lumières au moment où il le fallait, qu'elle n'a pas projeté correctement le film, qu'elle n'a pas appuyé sur le bon...

**M. Forrestall:** Vous êtes dans les premiers à sauter au plafond à la Chambre si quelqu'un a le malheur de vous regarder de travers.

**Mme Copps:** Le député dit que je suis la première à sauter au plafond si quelqu'un ose me regarder de travers. Monsieur le Président, il m'est arrivé de me faire adresser des insultes bien plus graves que celles qu'est censée avoir proférées M<sup>lle</sup> Corrado à l'égard du parti conservateur, et je les ai toujours reçues de bonne foi et avec bonne humeur, comme d'habitude.

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Pour commencer, je voudrais répondre à la députée d'Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps). Elle a laissé entendre que le gouvernement se livrait à un harcèlement continu qui s'est manifesté de plusieurs façons en citant l'exemple de M. Fraser et du système métrique. J'ai remarqué que la députée ne se soucie guère de déformer les faits du moment, qu'elle peut ouvrir la bouche pour dire des choses désagréables. M. Fraser était un employé de Revenu Canada qui avait participé à la campagne contre le système métrique auquel il s'était opposé, à l'occasion de réunions qui avaient lieu pendant ses heures de loisir. Il ne le faisait pas au travail. Cela ne nuisait pas aux fonctions qu'il exerçait à Revenu Canada. Nous estimons qu'en tant que fonctionnaire, il avait le droit d'exprimer son opinion à ce sujet.

J'en arrive maintenant au Saut du bison ou à l'affaire Price. La députée a omis de mentionner que M. Price avait été congédié parce qu'il avait rompu son serment d'office. Cet homme, un ministre du culte, avait juré de ne pas divulguer les documents secrets du Cabinet auxquels il avait accès. C'était un membre du clergé. Il a rompu le serment qu'il avait prêté pour obtenir le droit de voir les documents de travail du Cabinet. À mon avis, il aurait dû être jeté en prison. Si un autre citoyen trahissait un serment, il serait emprisonné. Ce serment avait autant de poids que la Loi sur la preuve au Canada. La députée a omis de le mentionner. Elle a parlé de harcèlement. Elle a dit que ce bon vieux Price n'aimait pas le document de travail présenté au Cabinet et qu'il avait donc le droit d'en parler. Il n'en avait pas le droit. Il a trahi son serment d'office.